

Monette	Roberge
Nicholson	Robertson
Noseworthy	Robichaud
Pearson	Robinson (Simcoe-Est)
Pickersgill	Ross
Pinard	St-Laurent
Pommer	Schneider
Power	Shiple (M ^{me})
(Saint-Jean-Ouest)	Thatcher
Proudfoot	Valois
Ratelle	Weaver
Regier	Weir
Reinke	White (Waterloo-Sud)
Richard (Ottawa-Est)	Winch
Richardson	Zaplitny—120

M. Hahn: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Burnaby-Richmond (M. Goode).

M. l'Orateur: Le ministre des Finances.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Je propose, appuyé...

M. l'Orateur: En voyant le ministre, je signale que si j'examine la liste des orateurs d'aujourd'hui, j'y vois les noms de sept membres du parti conservateur-progressiste, de deux membres du parti CCF et, il va sans dire, celui du ministre de la Production de défense qui a parlé avec le consentement unanime de la Chambre, ainsi que celui de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Kirk), qui n'a parlé que quelques secondes à propos d'une question de privilège. Voir l'article 35 du Règlement. La parole est maintenant au ministre des Finances.

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Campney):

Que la question soit maintenant mise aux voix.

L'hon. M. Drew: La guillotine.

M. Fleming: La guillotine, la fin de la démocratie.

Des voix: Oh, oh.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Fleming: Ils ne peuvent tenir le coup.

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, il va sans dire que cette motion est bien établie dans la coutume parlementaire.

L'hon. M. Drew: Comme bâillon.

L'hon. M. Harris: On y a recours en ces occasions où il est évident que deux conditions existent. Quoi qu'il en soit, après avoir pris connaissance des exemples passés, j'ai conclu que c'est ce qui en était dans ces cas. Monsieur l'Orateur, ceux qui ont pris la parole dans le présent débat ont été presque unanimes à déclarer que la loi sur la Production de défense, actuellement consignée dans les statuts, devrait être maintenue en vigueur. Nous semblons discuter plutôt la question de savoir quelles parties de la loi

[M. l'Orateur.]

pourraient comporter une prorogation plus restreinte après juillet prochain. Au cours de ce débat on a souvent parlé de deux choses. La première, qui constitue, je crois, un exposé de fait, c'est la confiance de la grande majorité de la population canadienne dans la conduite du ministre chargé de l'application de la loi.

M. Fulton: Ébranlée par ce qui vient de se passer.

L'hon. M. Harris: Je pense même que presque tous les membres de l'opposition, y compris ceux de l'opposition officielle, ont pris bien garde au cours de leurs remarques de ne porter contre le ministre aucune accusation à l'égard de la conduite de son ministère. Mais au cours du débat, cette semaine en particulier, plusieurs propositions ont été formulées quant à la façon de mettre fin à cette impasse apparente où nous en sommes. Je ne mentionne que deux orateurs en particuliers, savoir le chef de la CCF et le chef du Crédit social, qui ont formulé des propositions quant aux mesures que le Gouvernement ou peut-être le Parlement pourrait prendre, après entente, si l'on veut, à l'étape de l'étude en comité quand nous en viendrons là. Je dois également inclure, il va sans dire, l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Ferguson), car j'ai cru comprendre par ses remarques qu'il n'était pas très heureux d'avoir à appuyer la ligne de conduite que son parti avait adoptée à l'occasion de ce débat.

M. Fleming: Vous avez grandement tort à ce sujet.

L'hon. M. Harris: Au cours de ses remarques plus tôt cette semaine, le chef du parti créditiste a dit qu'on pourrait examiner en comité certains pouvoirs que renferme actuellement la loi. Cet après-midi dans son discours, le chef de la CCF a indiqué ce que le Gouvernement pourrait faire, selon lui, à l'étape de l'étude en comité, à l'égard des pouvoirs. Malheureusement, le Gouvernement ne serait pas en mesure d'examiner ou plutôt d'appliquer les propositions à moins que nous n'en arrivions à l'étape de l'étude du bill en comité. L'objet de cette motion est de nous assurer qu'à un moment donné nous en arriverons effectivement à l'étape de l'étude en comité. Quand nous en viendrons là, nous examinerons toutes les propositions qui ont été formulées et j'espère que nous pourrons en accepter certaines, du moins de manière à satisfaire ceux qui les ont présentées.

Cependant, monsieur l'Orateur, inutile de signaler que la discussion en est arrivée à un point où elle n'est que répétition, même si les honorables vis-à-vis qui ont pris la parole ont tenté d'expliquer que leurs remarques ne constituaient pas des répétitions, au cas